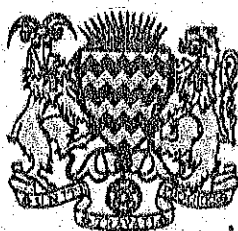


RÉPUBLIQUE DU TCHAD

26

N. V.

AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE



UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD
AUPRÈS DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
ET DES AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
EN SUISSE

**Déclaration de S.E.M. Bamanga Abbas Malloum,
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentant Permanent de la République du Tchad
à l'occasion de l'Examen Périodique Universel
de la République d'Angola,
30 octobre 2014**

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaiterait exprimer toute son appréciation à l'honorable délégation angolaise.

Nous voulons saisir cette opportunité pour rendre hommage à notre collègue l'Ambassadeur d'Angola APPOLINARIO Jorge Correia pour son leadership notamment comme Président du Conseil d'Administration du BIT et l'excellent travail qu'il accompli au sein du groupe africain.

La bonne présentation qui vient de nous être délivrée témoigne de l'engagement sincère de ce pays frère dans le processus d'Examen Périodique Universel.

L'exposé fait sur la situation des droits de l'homme dans ce pays nous permet de mieux appréhender les défis auxquels il fait face pour rendre effectif la protection les droits humaines en Angola.

Le Tchad et l'Angola sont membres de plusieurs organisations sous-régionales et internationales au sens desquelles ils ont des similitudes de vues et des intérêts communs sur bon nombre de questions cruciales relatives au bien-être de leurs citoyens.

Lors de son passage au premier cycle à l'EPU en 2010, l'Angola avait accepté la plupart des recommandations qui lui avaient été faites.

Des mesures institutionnelles, juridiques et administratives ont été prises.

Nous constatons avec satisfaction des avancées dans la protection sociale. Il s'agit notamment la prise des lois sur la violence familiale, en adoptant des instruments juridiques pour veiller à l'application pratique de la loi sur la violence familiale ; l'adoption du plan national en faveur de l'éducation pour tous.

L'article 82 de la constitution est spécialement dédié à l'assistance aux personnes âgées. Cela démontre l'attachement de l'Angola aux nobles valeurs africaines de solidarité et du respect des personnes âgées.

Tout en saluant les nombreux progrès accomplis par ce pays frère, ma délégation l'encourage à continuer sa coopération avec le conseil des droits de l'homme et les organes conventionnels des Nations Unies.

Ma délégation recommande à l'Angola de renforcer la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes telles que la stigmatisation des enfants accusés de sorcellerie.

En fin, la délégation du Tchad souhaite plein succès à l'Angola pour son examen et demande la Communauté internationale d'apporter son soutien à ce pays afin de lui permettre d'améliorer son système de promotion et de protection des droits humains.

Je vous remercie.